

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18/07/2014

Absents :

- **Mélanie DUPONT- HAMMERLING** pouvoir à Jean Jacques FRANCOIS
- **Sophie REVERT** pouvoir à Murielle MARGUIN
- **Daniel BELIN** pouvoir à Alain SAUREL
- **Teddy BENDRISS** pouvoir à Jean Daniel BALASTRIER
- **Leslie GARCIA**
- **Marie VOULHOUX**
- **Bruno MOSZKOWSKI**

La séance a été ouverte à 20h 07

1- PLAN LOCAL D'URBANISME

M le Maire a donné lecture des avis reçus suite à arrêt du document.

Le Conseil Général, la Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles, la Chambre de Commerce et d'Industrie, l'Institut National de l'Origine et de la Qualité, ont donné un avis favorable.

Les communes limitrophes n'ont fait aucune observation.

Les services de l'Etat ont formulé, hors délai, le courrier ayant été reçu le 6 juin 2014 alors que le délai de réponse expirait le 24 mai 2014, un avis défavorable.

Le dossier est jugé globalement bon mais en matière environnementale, compte tenu du classement de la commune en zone Natura 2000, il est demandé de compléter le rapport de présentation et d'adopter un règlement particulier plus protecteur soit par le biais par exemple d'un sous zonage, soit par le biais d'une trame dans les zones naturelles et agricoles.

Il est aussi recommandé d'établir des zones en Espace Boisé Protégé pour préserver les espaces naturels et notamment la ripisylve du ruisseau de Marchamp.

En matière d'assainissement il est souhaité la mise en évidence du principe d'adéquation de l'ensemble des équipements avec les objectifs de développement de l'urbanisation.

Concernant l'offre de logements, en ce qui concerne les logements collectifs et individuels groupés, il est demandé la mise en place d'une OAP équivalente.

Les services de l'Etat, indiquant en conclusion que la collectivité peut cependant poursuivre la procédure de révision, le conseil a décidé à l'unanimité de soumettre le dossier à l'enquête publique en l'état, et de reprendre le dossier à partir de l'ensemble des observations formulées, après enquête publique, et avant approbation du PLU.

2- LOGEMENT DU 1^{ER} ETAGE DU BATIMENT MAIRIE ECOLE.

M.HOUSSEAUX a expliqué aux conseillers qu'au vu des chantiers importants actuellement en cours, la réhabilitation complète du bâtiment Maire Ecole ne pourra sans doute pas être programmée dans l'immédiat.

Il propose donc de relouer l'appartement du 1^{er} étage, après réalisation de quelques travaux de peinture dans l'appartement et installation d'une cabine de douche dans la salle de bains.

Les premiers devis reçus à ce jour font état d'une dépense prévisionnelle de 10 000€, amortie sur 18 mois de location.

Le conseil a donné un avis favorable sous réserve de pouvoir facturer les consommations d'eau et d'électricité.

3- POUVOIR DE POLICE

M. Le Maire a informé le conseil du transfert automatique d'un certain nombre de pouvoirs de police dit "spécial" au président de la Communauté de Communes sauf opposition en début de mandat.

Les domaines concernés sont notamment l'assainissement, la circulation et le stationnement.

Il a indiqué son opposition à ce transfert et le Conseil, partage cet avis et a pris acte de ce refus.

4- CONSTRUCTION D'UNE ECOLE PRIMAIRE.

M.HOUSSEAUX a rendu compte de la réunion du 03/07/2014 avec les enseignants. Les observations formulées ont été prises en considération.

Le conseil a autorisé M. Le Maire à solliciter les subventions susceptibles d'être attribuées dans le cadre de cette opération.

5- QUESTIONS DIVERSES

- M FRANCOIS a rendu compte du déroulement de la manifestation "cirque" avec la Compagnie " Le Fil de Soie". L'atelier a réuni 18 participants et le spectacle a été suivi par plus de cent personnes enthousiastes. Le conseil s'est félicité du succès de cette manifestation, organisée pour divertir la population dans un registre différent des manifestations habituelles.

- M. BALASTRIER a rendu compte de l'installation des 2 radars pédagogiques à Boissieu et fait part du prochain changement de place de l'arrêt de bus scolaire dans le hameau pour éviter le cheminement des piétons sur la route départementale.

- le Conseil a désigné M. Le Maire pour siéger à la Commission des impôts directs de la Communauté de Communes.

- M. Le Maire a rendu compte des derniers développements connus sur la réforme des rythmes scolaires et rappelé que les enfants seront quoiqu'il arrive pris en charge, si nécessaire, à la fin du temps scolaire.

- M. BALASTRIER correspondant local "Ambroisie" a fait le point sur les parcelles communales en cours de nettoyage et sur les lettres de signalement envoyées aux propriétaires particuliers.

- M. HOUSSEAUX a informé que la demande de permis du bâtiment commercial a été déposée le 30 juin.

La séance a été levée à 22h 25.

Le Maire
Alain SAUREL